

Charte

Ville amie des enfants

En renouvelant son adhésion à la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant,
ratifiée par la France le 7 août 1990,

la ville de

Cournon d'Auvergne

déclare vouloir s'associer à l'initiative "Ville amie des enfants" développée par l'Association
des Maires de France et l'UNICEF France et pour cela conduire des actions visant :

À rendre notre ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement et leur accès à la culture et aux loisirs; À promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés; À faire mieux connaître la situation et la vie des enfants dans le monde afin de faire progresser un esprit de solidarité internationale.

Ainsi, nous prenons l'engagement d'organiser, chaque année, le 20 novembre journée internationale des Droits de l'Enfant, conjointement avec l'UNICEF, une manifestation destinée à faire connaître les initiatives de notre ville pour faire vivre quotidiennement les droits de l'enfant dans tous les domaines.

Cette charte a été signée le 20 Novembre 2004

Par M^r PASQUIRO Maire de Cournon

M. RICHARD, Vice Maire de Cournon

M. RICHARD

M. PASQUIRO